



**Travaux d'aménagement des espaces publics de la
ZAC du Coteau de Cognin
Lot n°4bis : réseaux humides**

Avenant n°3 au marché n°22037

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex, représentée par Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries

d'une part ,

ET

La société SPIE BATIGNOLLES AURA TP SECTEUR SAVOIE, dont le siège est situé 111 rue de la Prairie 73420 VOGLANS, représentée par Monsieur Florent THEVENET, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

I - Présentation de l'opération

Le marché 22037 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin – Lot n°4 Bis Réseaux Humides, a été notifié le 26 avril 2022 à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES AURA TP, représenté par Monsieur Florent THEVENET.

Ce marché 22037 est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle

Un premier avenant administratif à ce marché 22037 a été approuvé au Bureau du 09 novembre 2023 transférant le contrat de la Société Spie Batignolles Blondet à Spie Batignolles TP AURA Secteur Savoie suite à un transfert d'activité

Un second avenant a été approuvé au Bureau du 09 novembre 2023 pour modifier le contrat en substituant la clause d'actualisation des prix par une clause de révision, permettant ainsi le versement d'une indemnité pour des travaux réalisés entre le 20 juin 2022 et le 15 octobre 2023 (tranche ferme) et validant des prix nouveaux sur la tranche optionnelle.

II - Objet du présent l'avenant

Ce troisième avenant au lot n° 4Bis a pour objet d'une part de notifier les prix nouveaux complémentaires intervenus en cours d'opération, et d'autre part de prolonger le délai de la Tranche ferme.

Définition de prix nouveaux :

Au cours du chantier, des adaptations organisationnelles et techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par les maitres d'ouvrage et les différents intervenants sur le périmètre de l'aménagement et sont détaillées ci-dessous.

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 6	Tranchée réseau d'éclairage avec pose d'un TPC D60 + cablette cuivre	MI	38,50
PN 7	Fourniture et pose de massif préfabriqué pour candélabre de 5m	U	325,00
PN 8	Tranchée réseau télécom avec pose de 3 PTT D 42,6/50	MI	38,50
PN 9	Raccordement dans chambre Telecom	U	175,00
PN 10	Fourniture et pose d'une chambre LAT tampon C250kN	U	985,00
PN 11	Sondages	U	250,00
PN 12	Démolition de bordures et de trottoir en béton désactivé pour raccordement sur conduite existante, yc évacuation	Forfait	450,00
PN 13	Ouverture de tranchée et évacuation des déblais	M3	16,00
PN 14	Terrassement manuel	M3	185,00
PN 15	Forfait comprenant : - Travail sous alternat manuel - Installation de taules de passage PL - Ripage des taules à 2 reprises pour laisser places aux soudeurs	Forfait	1 250,00
PN 16	Réfection de tranchée en GB 0/14	T	155,00
PN 17	Plus-value pour croisement de réseaux	U	75,00
PN 18	Plus-value pour obstacle parallèle	MI	8,50
PN 19	Mise en place de grillage avertisseur	MI	1,00
PN 20	Enrobage en sable	M3	25,00

PN 21	Remblaiement en grave naturelle	M3	21,00
-------	---------------------------------	----	-------

En lien avec la commercialisation des opérations immobilières et plus précisément avec la livraison du bâtiment « Le Cairn », des travaux ont dû être réalisés pour permettre le raccordement du bâtiment au réseau Telecom et pour déployer le réseau d'éclairage public le long de la voie de circulation.

Ces travaux initialement prévus dans le cadre de l'exécution du lot n°5 « réseaux secs et éclairage publics » ont dû être effectués par l'entreprise titulaire du lot n°4 « réseaux humides » afin d'assurer la bonne coordination des opérations et d'optimiser l'exécution des tranchées dans une logique d'économie de chantier.

Aussi des travaux de raccordement au réseau de chaleur ont entraîné la réalisation de prestations nouvelles. En effet, le décalage du calendrier dans la livraison des opérations immobilières n'a pas permis au moment de la réalisation du réseau de chaleur de prévoir le raccordement au bâtiment de l'OPAC. Ceci a donc entraîné une nouvelle intervention sur la voie principale de la ZAC du Coteau pour réaliser le branchement.

Prolongation du délai :

En lien avec les travaux complémentaires et les prestations non prévues au marché initial, le délai est prolongé de 2 mois et 3 jours par rapport au délai initial de 6 mois maximum par l'entreprise dans l'acte d'engagement

III – Economie du marché

L'ensemble des travaux détaillé ci-dessus n'a pas entraîné d'augmentation de la masse financière du marché.

Fait à Chambéry le

Le titulaire du marché

Pour Grand Chambéry
Michel DYEN
vice-président chargé des bâtiments,
des travaux et des voiries